

CHAMBRE DES COMMUNES  
Le MARDI 8 octobre 1968

*Il est résolu*,—Que le comité permanent des privilèges et élections soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Aiken,	Kaplan,	Richard,
Benjamin,	MacGuigan,	Ritchie,
Cafik,	Marceau,	Ryan,
Downey,	Mazankowski,	Sullivan,
Fortin,	Peddle,	Trudel,
Howard ( <i>Skeena</i> ),	Portelance,	Valade—20.
Jerome,	Prud'homme,	

Le MERCREDI 16 octobre 1968

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Laflamme soit substitué à celui de M. Kaplan sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et élections.

Le MERCREDI 16 octobre 1968

*Il est ordonné*,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal révisé de 1968-1969 concernant le Directeur général des élections et le Commissaire à la représentation soient retirés du comité des subsides et déferés au comité permanent des privilèges et élections.

Le VENDREDI 18 octobre 1968

*Il est ordonné*,—Que la question de fond du Bill C-16, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants), soit déferée au comité permanent des privilèges et élections.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,  
ALISTAIR FRASER.